



# Actualités Mohonnaises

Avril 2024

Mairie de Mohon

## L'activité municipale du moment :

*Un gros travail sur l'adressage des bâtiments sur le territoire de la Commune vient d'être impulsé pour nous mettre en conformité avec la Loi 3DS. Il s'agit de mieux identifier les lieux de résidence pour l'accessibilité au numérique, visiteurs, et surtout pour les secours à la personne, le temps est si précieux dans ce dernier cas pour sauver des vies. La responsabilité du Maire peut être engagée en cas de retard des secours dans la voie mal signalée. Chaque Commune est obligée de nommer ses voies (avant le 1<sup>er</sup> juin 2024 pour MOHON). Le nommage des voies est de la compétence du Conseil Municipal alors que la numérotation des bâtiments relève des pouvoirs de police du Maire.*

*Ceci va nécessiter de nommer des voies d'accès (appellation et nom) et revoir la numérotation qui n'est pas toujours logique ou dans la norme. Chaque Elu a pris en charge un secteur pour identifier les nécessités de revoir ou compléter **la base d'adresse locale**, il y a là un travail conséquent et le temps nous presse car tout devrait être validé dans deux mois seulement. Une large communication sur ce sujet sera réalisée par la Mairie à l'attention de la population et une aide sera possible pour ceux qui n'utilisent pas internet. Que chacun ou chacune d'entre vous soit rassuré(e) sur ce point. Un courrier explicatif vous sera transmis sur le sujet avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

*Autre chantier en cours, **la mise en application de la Loi APER** qui demande aux Communes de se prononcer sur les zones potentielles d'implantation d'énergies renouvelables. Une première approche de consultation a été abordée dans le cadre de la révision en cours pour notre Plan Local d'Urbanisme lors du questionnaire distribué avec le bulletin mensuel. Mais le Conseil Municipal devra se prononcer sur le mode de concertation des administrés pour avancer rapidement sur ce sujet écologique. Nous serons amenés tous à nous exprimer sur nos projets, réalisations futures, ou acceptations d'installations de productions dans notre environnement, que ce soit pour de l'éolien, du photovoltaïque ou du solaire, de la méthanisation, de la biomasse, chaleur fatale ...*

*Il est important que beaucoup de gens s'expriment pendant ces consultations pour refléter un maximum l'intérêt général de la population et les attentes pour notre environnement futur. **Rénovation énergétique de la salle polyvalente** : L'appel d'offres va être lancé mi-mai 2024 pour un début de chantier courant septembre 2024 et qui devrait durer 1 an.*

**Travaux de voirie 2024-2026.** L'appel d'offres va être lancé courant mai 2024.

**Réhabilitation de la MAIRIE et de ses ARCHIVES.** Le Maître d'œuvre a été choisi par le Conseil Municipal le 12 avril, les premières esquisses du projet vont suivre.

**Le réaménagement de l'ancien CMB :** les employés communaux ont nettoyé les abords, des devis pour les travaux intérieurs vont être validés ce mois-ci

## Contacts utiles

Mairie de Mohon :  
02-97-93-94-20

Horaires d'ouvertures :  
Lundi, mardi et jeudi :  
09h/12h-14h/17h30

Mercredi et vendredi : 09h/12h.

### NUMEROS D'URGENCES

#### SANTE

Samu : 15

Pompiers : 18

Maison médicale de garde

Ploërmel : 15

Hôpital de Ploërmel :

02-97-73-26-26

Cabinet infirmier :

02-97-93-96-50

Centre de soins de

La Trinité-Porhoët :

02-97-93-91-38

#### SECURITE

Gendarmerie : 17

Violences conjugales : 3919

Enfants en danger : 119

Numéro national de prévention  
du suicide (ligne d'écoute) :  
3114

### SERVICES PUBLICS

Maison France Services La

Trinité-Porhoët

02-97-93-93-69

Bus Itinérant France Services

06-31-24-37-89 (présence du  
bus chaque lundi des semaines  
impaires).

La Poste : 3631 et 3639

Ordures ménagères

SMICTOM :

02-99-09-57-26

### SERVICES SOCIAUX

Assistantes sociales :

Mauron :

02-97-69-54-01

Ploërmel :

02-97-73-22-00

Banque Alimentaire :

02-97-22-60-24

Restos du cœur :

02-97-22-95-26

## Thème poétique du mois d'avril :



*Voici le doux mois, cet Avril  
Qui sur l'asphalte, en son extase,  
Fait briller le chrysobéryl  
Et flamber la jaune topaze.*

*Mille rameaux pleins de bourgeons  
Préparent leur folle parure,  
C'est pourquoi, mes amis, songeons  
A dépouiller notre fourrure.*

*Serrés par de légers vestons  
Et de clair soleil idolâtres,  
Les hommes, comme des festons,  
Vont brûler en taches folâtres.*

*Extrait du poème Avril de Théodore Faullain de Banville (né le 14 mars 1823 à Moulins, décédé le 13 mars 1891 à Paris)*

## Événements à venir :

Vendredi 3 mai à 11h00	Inauguration d'une stèle à la mémoire de M. Joseph Berthier	Municipalité	Cimetière
Vendredi 3 mai à 13h00	Course cycliste	Classique du Morbihan	St Malo3F-église de Mohon-Josselin
Mercredi 8 mai à 11h30	Fête de la victoire suivie d'un vin d'honneur à la Salle Communale	Municipalité	Place de la Mairie
Samedi 25 mai de 9h à 11h30	Permanence des élus du canton sur rendez vous	Hania Renaudie où Nicolas Jagoudet	Salle du Conseil à la mairie
Dimanche 9 juin	Elections européennes et municipales partielles 1 <sup>er</sup> tour	Municipalité	Salle polyvalente
Dimanche 16 juin	Office religieux et Journée d'animations Elections municipales partielles 2 <sup>ème</sup> tour	Trompes du Porhoët	Chapelle et Pâtis Saint Marc

**Le PLU :** le rapport de présentation est en ligne. Le copil travaille actuellement sur le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)

**Le Cimetière :** 12 cases de columbarium vont être mises en place prochainement.

**Etat Civil :** Décès de Monsieur CLEMENT Jean-Claude le 28 mars 2024 à MAURON. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

## Autres informations

1. Notre mairie a pu voir que le journal Ouest-France est à la recherche de correspondants. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à prendre contact directement avec le journal. Actualité associative, culturelle, économique, vie municipale, vie des écoles, ... Les correspondants de presse vont à la rencontre des acteurs locaux et des habitants. La rédaction Ouest-France de Ploërmel recherche des correspondantes ou des correspondants afin de rendre compte de l'actualité des Communes des Forges de Lanouée, Ménéac, Mohon, Saint Malo-des-Trois-Fontaines et La Trinité-Porhoët. Il s'agit d'une activité indépendante, non salariée et indemnisée sous forme d'honoraires pour les articles et les photos publiés. La pratique de la photographie est donc nécessaire. Il faut être majeur, mobile et disponible. Le correspondant est en relation constante avec la Rédaction de Ploërmel et échange sur les différents sujets à couvrir. Si vous pensez

correspondre à ce profil, vous pouvez contacter directement la Rédaction du journal à Ploërmel au 1 Bis, Boulevard des Carmes,

Ou en envoyant un message via Face Book,  
ou par courriel à : [redaction.ploermel@ouest-france.fr](mailto:redaction.ploermel@ouest-france.fr)  
Il est également possible d'appeler au 02-97-47-42-05.

2. Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 12 avril à 19h00 avec un ordre du jour assez chargé puisqu'il s'agissait de débattre et valider le **budget primitif** pour l'année 2024. Nous rappelons que les procès-verbaux de séances complets sont à la disposition de tous les administrés à l'accueil de la mairie, sur les panneaux d'affichage sous format papier et numérique, mais aussi sur notre site internet. Les délibérations sont consultables à l'accueil de la Mairie dans un classeur, sur le totem digital interactif et sur [mohon.fr](http://mohon.fr).
3. Le déploiement de la **fibres optique** sur le territoire de notre Commune était présenté lors d'une réunion publique d'information en salle polyvalente le jeudi 28 mars 2024 à 20h00. Cette transformation dans nos réseaux de télécommunications nécessite une information auprès du public pour prévenir de tout incident majeur qui risquerait de priver de service un grand nombre de clients aux services Telecom, la fibre optique étant beaucoup plus fragile que les câbles actuels en cuivre et moins facilement réparable. Dans le cadre de cette prévention, il était important de rappeler la nécessité voire **L'obligation d'élaguer** régie par des lois.

L'article L.51 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), introduit par l'article 85 de la loi n°2016-131 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, fixe la procédure d'entretien de la végétation aux abords des réseaux de communications électroniques.

Par la suite, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) a élargi ce dispositif aux réseaux de communications électroniques en construction (et non plus seulement aux réseaux existants).

Comme le mentionne l'article L51-III du CPCE, cette procédure s'exerce sans préjudice des autres pouvoirs de police des collectivités à l'égard des propriétaires privés, riverains de leur domaine public, à savoir :

- L'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la police municipale ;
- L'article L114-2 du Code de la Voirie Routière, relatif aux servitudes des visibilitées ;
- L'article L161-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, relatif aux chemins ruraux.

Voici un petit compte rendu de ce qui a été dit en réunion en présence de M. Paul MOLAC, notre Député, de M. Le Clech, référent MEGALIS Bretagne sur le territoire de Ploërmel Communauté et de M. Pernel Bernard, Premier Adjoint au Maire en charge des réseaux et communications. M. le Maire, empêché, s'est excusé pour son absence à cette importante réunion pour tous les Mohonnais.

Le déploiement de la fibre **aérienne** à Mohon assurera 100% d'accès aux habitations de tout notre territoire communal, Dans le bourg, la fibre sera souterraine **à part quelques exceptions comme par exemple rue des Clerjorets le côté impair sera en aérien.**

Les études ont déjà commencé et portent sur quatre zones à livrer en fibre optique par zone complète à Mohon.

Une partie des travaux aurait lieu dès 2024 et l'accès via la fibre commercialisée en 2025.

La fibre sera installée à partir des poteaux supports d'ENEDIS et ORANGE existants.

Le réseau public est géré par une maîtrise publique MEGALIS Bretagne.

L'exploitant est THD Bretagne, une filiale d'Orange,

Les fournisseurs d'accès procéderont ensuite aux branchements chez les clients,

La partie sud de Mohon sera desservie par le Nouveau Réseau Optique de Guilliers,

Le reste du territoire de Mohon sera desservi par le NRO de la Trinité Porhoët.

**Il est indispensable que l'élagage soit réalisé par les propriétaires d'arbres ou de haies dans le cadre du déploiement de la fibre optique, c'est l'affaire de tous :**

Il faudra élaguer, à environ un mètre autour du câble en cuivre existant, à partir du mois d'août 2024 car la période de mars à juillet permet de respecter la nidification des oiseaux. Nous joignons à ce bulletin un dépliant explicatif conçu et réalisé par Mégalis Bretagne et Lannion Trégor Communauté.



En cas de problème avec le fournisseur d'accès internet via la fibre vous pouvez contacter [thd.bzh/contact](mailto:thd.bzh/contact), leur site internet est [www.thdbretagne.bzh](http://www.thdbretagne.bzh).

**Attention à bien préparer l'arrivée de la fibre optique chez vous avant le passage du technicien de votre opérateur car il passe la fibre dans le même fourreau que celui du cuivre, le technicien ne procède à aucun aménagement dans votre propriété.**

**Pensez à favoriser les travaux d'arrivée de la fibre optique aérienne en élaguant et en le faisant régulièrement car le non entretien peut provoquer le retard des travaux. Il faut savoir aussi que si une fibre est cassée, ça ne se ressoude pas, il faut alors remplacer plusieurs kilomètres de fibre !**

**Voici quelques sociétés qui pourraient procéder à l'élagage de vos haies et arbres**

Entreprise [breizhttps.tvxpublics@gmail.com](mailto:breizhttps.tvxpublics@gmail.com) Tel 0665487757

Entreprise Boschet tel 0297933007

Entreprise MSV tel 0297754720

**Il suffit que vous preniez rendez-vous avec l'une de ces sociétés pour un travail à partir d'août 2024.**

4. Nous rappelons que nos Conseillers Départementaux, Madame Renaudie et Monsieur Jagoudet, proposent des rencontres individuelles afin d'informer la population sur l'actualité départementale. Cette rencontre serait organisée le samedi 25 mai de 9h à 11h30 à la salle du Conseil et sur rendez-vous en appelant leur assistante,

Madame SEVENO, 02-97-54-80-49 par Mail [kathleen.seveno@morbihan.fr](mailto:kathleen.seveno@morbihan.fr)

Pour les nouveaux inscrits, les cartes électorales vous seront transmises par voie postale prochainement.  
Les prochaines élections européennes et municipales partielles (1<sup>er</sup> tour) se dérouleront

**le dimanche 9 juin 2024.**

Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> mai inclus pour les inscriptions en ligne  
et jusqu'au 3 mai inclus pour les inscriptions en mairie.

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales de la Commune : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Nouveauté** : « *Il faut s'identifier avec France Connect ou avec vos identifiants de service public.fr pour répondre à des enjeux de sécurité des personnes* » explique le Ministère de l'Intérieur.

Pour la première fois, la procédure d'établissement des procurations pour ce scrutin va être entièrement dématérialisée sans avoir besoin de passer dans un commissariat ou une gendarmerie. Cette procédure est ouverte aux personnes pouvant effectuer la procédure de vérification d'identité numérique certifiée, procédure qui n'est ouverte qu'aux possesseurs de la nouvelle carte d'identité à puce.

5. **Elections Municipales partielles** : Avec la démission de cinq conseillers municipaux entre le 8 juin 2023 et le 22 mars 2024, le Conseil Municipal de Mohon, composé théoriquement de 15 membres, en a perdu le tiers. Conformément à l'article L.258 du Code Électoral, des élections doivent être organisées avant le 22 juin 2024. Par arrêté préfectoral du 5 avril 2024, les électeurs de la Commune de Mohon sont convoqués

Le **dimanche 9 juin 2024** afin d'élire cinq conseillers municipaux, donc le même jour que **les élections européennes** de 8 h à 18 h à la salle polyvalente.

Le second tour, s'il y a lieu d'y recourir, se déroulera le **dimanche 16 juin 2024**.

Le scrutin applicable est un scrutin majoritaire, plurinominal à deux tours. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat. La déclaration de candidature, faite sur l'imprimé réglementaire CERFA n°14996\*03 et accompagnée des pièces justificatives demandées, est à déposer par le candidat ou son mandataire à la Préfecture de Vannes (Place du Général de Gaulle) sur rendez-vous,

**En appelant le 02-97-54-84-00 entre 8h00 et 17h30 :**

Les mardi 21, mercredi 22 ou jeudi 23 mai 2024, pour le premier tour ;

Et lundi 10 ou mardi 11 juin 2024, si un deuxième tour est prévu le 16 juin 2024.